



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

miel

Question écrite n° 70405

Texte de la question

M. François Brottes * attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de l'utilisation dans les cultures des insecticides systémiques Gaucho et Regent-TS. Au-delà de la disparition progressive de la filière apicole, par la destruction massive des colonies d'abeilles, c'est toute l'activité de pollinisation qui, à terme, est menacée. L'abeille assure en effet la reproduction de plus de 80 % des plantes à fleurs cultivées et sauvages. Très prochainement la commission européenne réexaminera les critères d'évaluation des deux substances actives fipronil et imidaclopride mises en oeuvre dans les spécialités phytosanitaires Regent-TS et Gaucho, pour décider de leur inscription ou non sur la liste des produits autorisés selon la directive européenne 91/414/CEE. Pour autant, chaque État membre décide individuellement sur son territoire du maintien de l'autorisation ou non de mise sur le marché et de l'usage de ces spécialités. Compte tenu de la toxicité de ces substances et des conséquences pour notre environnement, l'avenir de l'agriculture et la santé publique, il lui demande de ne pas autoriser ces spécialités à usage agricole sur notre territoire, quelles que soient les conclusions de la Commission européenne.

Texte de la réponse

La suspension de la mise sur le marché de la spécialité Gaucho pour le traitement des semences de maïs est effective depuis le 25 mai 2004. De même, l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques à base de fipronil a été confirmée par l'arrêté ministériel du 19 avril 2005. Ces décisions ont été prises sur la base de l'article L. 110-1 du code de l'environnement relatif au principe de précaution. En 2004, dans le cadre de l'évaluation scientifique des substances actives phytosanitaires au niveau communautaire, les autorités françaises ont proposé de ne pas inclure le fipronil sur la liste des substances actives phytosanitaires autorisées au niveau communautaire compte tenu de préoccupations majeures pour l'environnement, les espèces sauvages (organismes aquatiques, oiseaux et mammifères sauvages) et plus spécifiquement l'entomofaune. L'autorité européenne de sécurité des aliments (AESA) est en train d'évaluer le dossier du fipronil et devrait rendre son avis à la Commission européenne pour le début de l'année 2006. L'imidaclopride, substance active du Gaucho, est également en cours de réévaluation au niveau communautaire. L'État membre rapporteur, l'Allemagne, a rendu en juin ses conclusions à l'AESA. Dans ces conditions, l'avis de l'agence européenne pourrait être disponible à la fin de l'année 2006. Au niveau français, l'enquête prospective multifactorielle animée par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments, et mise en oeuvre par les services régionaux de la protection des végétaux et les directions départementales des services vétérinaires touche à sa fin. Les résultats de cette enquête pourraient être disponibles pour la fin de l'année 2005.

Données clés

Auteur : [M. François Brottes](#)

Circonscription : Isère (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70405

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juillet 2005, page 6980

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9426